



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7e Baromètre Flash de la COFAC

Bénévolat de responsabilité à la peine : citoyenneté à deux vitesses

Paris, le 11 mars 2024

Depuis 2021 le Baromètre Flash de la COFAC mesure la pression sur les dirigeants des associations culturelles afin de mieux comprendre et anticiper leurs besoins. La dernière édition du baromètre s'est tenue en ligne du 29 novembre 2023 au 8 janvier 2024 auprès des responsables d'associations culturelles.

Alors que les **difficultés à recruter des bénévoles acceptant de prendre la responsabilité de l'association** (président, trésorier, « noyau dur ») sont de plus en plus présentes, la formation tout au long du parcours bénévole reste très complexe à mettre en œuvre. **Dans 1 association** répondante **sur 2, les bénévoles n'ont pas accès à une formation.**

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA 1) et le Compte d'Engagement Citoyen (CEC), dispositifs visant à former les bénévoles, sont peu connus, trop lourds à mettre en œuvre ou mal adaptés et les moyens de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) pour remédier à cela sont très largement insuffisants. **32 % des associations culturelles ne connaissent pas le FDVA** pour la formation des bénévoles et seulement 1 association sur 10 y fait appel. **Le CEC n'est pas connu par 46 % des associations culturelles** répondantes et à peine 4 % des associations l'utilisent.

L'activité des associations, et plus encore pour celles qui sont employeuses, est de plus en plus fragilisée : **1 association culturelle sur 3 a rencontré des difficultés de trésorerie en 2023**, liées notamment à des rentrées d'argent discontinues. **15 % des associations** répondantes **ont moins de 3 mois de trésorerie** ce qui est inquiétant étant donné leur modèle économique. Il est urgent de mettre en place des mécanismes de fonds d'avance de trésorerie, en particulier pour permettre aux associations de bénéficier du Fond Social Européen (FSE).

Si les associations coopèrent très bien entre elles (81 % des associations répondantes), **elles sont encore trop nombreuses à ne pas trouver de partenaires institutionnels culturels et éducatifs.** De plus, les difficultés économiques qu'elles rencontrent les obligent à arbitrer entre leurs différentes activités.

L'inégal accès des bénévoles aux formations permettant d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion des associations, réserve encore trop souvent la prise de responsabilité aux seuls bénévoles les plus diplômés ou issus des catégories socio-professionnelles supérieures, ce qui induit une réelle inégalité d'accès au bénévolat de responsabilité. Cet état de fait montre qu'en réalité l'accès à la citoyenneté active est à deux vitesses.

Peut-on imaginer renforcer la citoyenneté et le civisme sans résoudre ce problème ?

[Découvrir les résultats du 7e Baromètre de la COFAC](https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2024/03/7e-barometre-de-la-cofac-VF.pdf)

<https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2024/03/7e-barometre-de-la-cofac-VF.pdf>

A propos de la COFAC :

La COFAC rassemble 29 fédérations œuvrant dans l'ensemble des champs artistiques et culturels et représente plus de 40 000 associations culturelles. Elle permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles.

COFAC, 22 rue Oberkampf 75011 PARIS
Site internet de la COFAC : www.cofac.asso.fr

CONTACTS PRESSE :

Marie-Claire MARTEL, présidente
marieclaire.martel@cofac.asso.fr / 06 75 62 40 81

Eva CAMPS, coordinatrice nationale
eva.camps@cofac.asso.fr / 06 80 98 40 09

Louis MILLET, chargé de communication
louis.millet@cofac.asso.fr / 01 43 55 60 63